

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-2-3

Séance du jeudi 24 mars 2016

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE A L'EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE POUR LE FINANCEMENT DU PROJET 3LAND EN 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER et Mme VALLAT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2016-2-11-1 du Conseil départemental du 18 mars 2016 relative au budget primitif 2016 pour l'action transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération n° CP-2013-7-5-6 de la Commission Permanente du 5 juillet 2013 relative à l'Eurodistrict Trinational de Bâle – Subvention au projet 3Land,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'encaissement de 296,27 € par le Département, au titre du remboursement par l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB) du reliquat dégagé par ce dernier sur le projet 3Land.
Cette recette sera imputée sur le programme F215, chapitre 204, fonction 71, nature 20421, du budget départemental.

- approuve le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 296,27 € à l'ETB au titre de la prochaine phase du projet 3Land 2016-2017 en cours de montage.
Cette dépense sera imputée sur le programme F215, chapitre 204, fonction 71, nature 20421, du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité